

ACIDUL
Association du corps intermédiaire et des
doctorant-e-s de l'UNIL

Lausanne, le 22 décembre 2005

Office cantonal des bourses d'études
(OCBE)
Bâtiment administratif de la Pontaise
Avenue des Casernes 2
1014 lausanne

Concerne : Réponse d'ACIDUL à la consultation sur l'EMPL modifiant la loi du 11 septembre 1973 sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAE).

Madame, Monsieur,

Un système cantonal de bourses d'études est une condition nécessaire à l'égalité des chances dans le domaine de la formation. La révision proposée de la LAE ne nous semble pas aller dans cette direction, plus soucieuse qu'elle est d'adapter une loi à un budget, plutôt que de proposer un budget en fonction d'une loi.

Nous partageons pleinement les inquiétudes et les revendications exprimées par les associations d'étudiant-e-s de l'UNIL et de l'EPFL et c'est pourquoi **nous soutenons la prise de position conjointe de la FAE et de l'AGEPOLY**.

En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons nos meilleures salutations et nos vœux de fin d'année,

Pour le Comité d'ACIDUL,

Chiara Storari
Co-présidente

Lionel Guy
Co-président

Romain Felli
Membre du Comité